



# Diplôme d'université Réussir les concours administratifs de la fonction publique

## PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Cette formation est destinée aux titulaires d'une licence ou diplôme équivalent désirant se présenter par exemple à l'un des concours suivants : concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration, concours du MINEFI, concours d'attaché territorial, concours d'attaché d'administration hospitalière, directeur d'Hôpital, concours d'entrée à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S)...

## MODALITÉS D'ADMISSION

Sélection sur dossier par la commission pédagogique de l'IPAG

Les candidatures sont à effectuer sur la plateforme eCandidat entre mars et juin : <https://ecandidat.unistra.fr/>

## CONTEXTE ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Ce diplôme de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Strasbourg a pour but de renforcer et/ou développer le champ de connaissances et de compétences des stagiaires afin d'accroître leurs chances de réussite aux concours administratifs de catégorie A. Les personnes se préparent aussi bien aux épreuves écrites (galops chaque samedi et concours blancs) qu'aux épreuves orales des concours (oraux blancs).

### Points forts :

- Formation diplômante
- Équipe pédagogique composée d'universitaires et de professionnels

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Renforcer et/ou développer ses champs de connaissances et de compétences
- > Se préparer aussi bien aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales des concours

## PROGRAMME

Les apprenants déterminent eux-mêmes les enseignements qu'ils veulent suivre, selon les concours qu'ils envisagent de passer et leur cursus d'origine.

**UE 1 - Méthodologies des concours de la fonction publique** 56h : Techniques de rédaction (choix entre note de synthèse ou note sur dossier) ; Techniques d'entretien ; Langues (anglais ou allemand) (facultatif)

**UE 2 - Cadre juridique des politiques publiques** 124h : Introduction au droit public ; Droit constitutionnel ; Droit administratif ; Droit de l'Union européenne ; Droit des finances publiques (TD facultatif)

**UE 3 - Culture de la gouvernance publique** 51h : Management public ; Ressources humaines ; Culture numérique ; Culture territoriale

**UE 4 - Enjeux de politiques publiques** (nombre d'heures en fonction de la ou des options choisies) : Économie politique ; Politiques publiques locales ; Politiques publiques de l'environnement ; Gouvernance publique, problèmes politiques et sociaux contemporains ; Protection sociale ; Politiques publiques de santé ; Droit hospitalier

**UE 5 - Découverte de la fonction publique** : Stage

## MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont nombreuses et variées : cours, travaux dirigés, exposés, entraînements spécifiques aux oraux sous forme de cours de techniques d'entretien et d'épreuves de conversation avec le jury, galops...

Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels.

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Vous trouverez les modalités de contrôle des connaissances ainsi que des informations complémentaires en suivant ce lien : <https://formations.unistra.fr/fr/index.html>

## RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Nicolas PARIS, Maître de conférences en Droit Public à l'IPAG, Université de Strasbourg

### DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

**Durée : 301 heures minimum, (465 h pour les concours sociaux) + stage volontaire de 35h à 300h.**

**En 2024/25**

Référence : MSM24-1306A  
du 09 septembre 2024  
au 11 avril 2025

### Tarif

2725 € Pour les stagiaires formation continue insérés en formation initiale (FI).

### Lieu

Institut de Préparation à l'Administration Générale  
7 rue de l'Ecarlate  
CS 20024  
67082 Strasbourg Cedex

### Renseignements et inscriptions

Muriel SCHITTENHELM  
Tél : 03 68 85 49 88  
[mschittenhelm@unistra.fr](mailto:mschittenhelm@unistra.fr)

### Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation. Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.